

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du

03 mars 2020

Compte-rendu

Le **Conseil Municipal de la Commune de Poisy**, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le **03 mars 2020**, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 25 février 2020

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM Bertholio, Lutgen, Arnaud, Desire, Deglise-Favre, Montvuagnard et Dejardin, excusés.

Pouvoirs ont été donnés par :

Mme Bertholio	à	Mme Carrier
Mme Lutgen	à	M. Bruyère
M. Desire	à	M. Collomb
M. Deglise-Favre	à	M. Pellicier
Mme Montvuagnard	à	Mme Travostino

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	27
Présents	:	20
Votants	:	25

Mme Murielle Malevergne est nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

20-29 Transformation d'un poste d'adjoint d'animation en poste d'ATSEM principale de 2^e classe

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Décide** la création, à compter du 01.04.2020, d'un poste d'emploi permanent à 31,84/35e d'ATSEM principale de 2e classe, et de fermer à compter de sa nomination sur ledit poste, le poste d'adjoint d'animation occupé par l'intéressé.
- **Précise** que les crédits suffisants sont prévus au budget

20-30 – Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°98 sise au lieu-dit « Les Violettes » à l'issue du portage foncier – Grand Annecy

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique foncière, la commune avait signé avec l'ex-C2A une convention de portage foncier, pour la parcelle cadastrée section AO n°98, au lieu-dit « les Violettes ». Ce bien de 6 870m² avait été acquis l par la Communauté d'Agglomération d'Annecy au prix de 432 810€. Le portage ayant été convenu pour 8 ans, il a atteint son terme le 19/05/2019. En vertu de l'article 2 de la convention de portage, il est possible pour la Commune d'acquérir cette parcelle sous conditions. Les objectifs d'utilisation au terme du portage sont prévus à l'article 5 de la convention, les principaux objectifs étant :

- *Affectation du terrain à la construction de logements, dont au moins 30% de logements locatifs aidés*
- *Avec un Coefficient d'occupation du sol globalement supérieur ou égal à 0,35, soit environ 60 logements.*

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle et de confirmer les objectifs de l'article 5 de la convention de portage signée avec l'ex-C2A. Le

prix de vente au 01/04/2020 est de 431 254,04 €, après déduction de l'avance de 30% payée par la commune à l'acquisition, et application des frais de portage conventionnés au taux de 3,80% par an. Cette réserve foncière classée en zone 1Au ne sera pas ouverte à l'urbanisation dans l'immédiat. M. Perret revient sur le taux de 30% de logements locatifs que devra comporter l'opération. M. le Maire explique que c'était la condition de la convention de 2010, mais qu'aujourd'hui, afin de rattraper le retard de production de logements locatifs de la commune, ce taux était déjà passé de 25 à 30%. Il rappelle également le souhait de la commune de loger les administrés. Monsieur Bourgeaux rappelle la difficulté de répondre aux exigences de l'article 55 de la Loi SRU car tous les types de logements dont les locatifs entrent dans la base des 30% de locatifs à produire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°98, sise au lieu-dit « les Violettes » d'une contenance de 6870 m², parcelle appartenant au Grand Anancy, suite à l'échéance de la convention de portage approuvée en 2010
- **Confirme** les objectifs principaux énumérés à l'article 5 de la convention de portage susvisée, à savoir
 - Affectation du terrain à la construction de logements, dont au moins 30% de logements locatifs aidés
 - Avec un Coefficient d'occupation du sol globalement supérieur ou égal à 0,35, soit environ 60 logements.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette acquisition.

20-31 – dénomination de la route Ernest Guillaume

M. le Maire propose la dénomination suivante, Route Ernest Guillaume, en hommage à cet ancien Maire de Poisy, de 1945 à 1965, et qui a réalisé les écoles, des voiries, et l'extension du chef lieu de Poisy. Il ajoute qu'à terme cette voie permettrait de déboucher sur la route de Marny, afin de créer une déviation piétonne à la voie principale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** la dénomination suivante, conformément au plan joint à la présente délibération
1. Route Ernest Guillaume

20-32 – Echange avec soulte de tènements avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie – Tènements joutant la copropriété « L'Axial » et tènement au niveau du giratoire des Creusettes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le développement de nouveaux services dans le secteur des Creusettes et des Portes de Poisy nécessitent de développer l'offre de stationnement. Il ajoute que dans le cadre des travaux de la déviation, il a été demandé au département, avec l'accord du Grand Anancy, de créer un parking relais sur les délaissés de voirie, et que les parkings existant sont sous-utilisés. Mme Dell'Agostino demande si la partie récupérée par le Département pour devenir du parking est celle située devant la boulangerie. Le Maire lui répond que c'est le cas pour partie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'acquisition des tènements joutant la copropriété « L'Axial » d'une contenance d'environ 647 et 211 m²,
- **Approuve** la cession au CD74 du tènement communal situé Route d'Anancy, au niveau du giratoire des Creusettes, d'une contenance d'environ 37m²,
- **Approuve** la tenue de cet échange selon l'estimation de France Domaines, soit 30€/m²,

- **Approuve** la prise en charge des frais de géomètre ainsi que des frais notariés par la Commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cet échange avec soultte

20-33 Attribution de subvention pour tiers-temps co-financé par le Conseil Départemental de Haute-Savoie conformément à la DCM n°10-138

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu de Monsieur le Directeur de **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 1.530 € (10 € par jour et par enfant) à l'Ecole de Brassilly, avec un co-financement du Conseil Départemental de Haute-Savoie, pour un séjour en classe de découverte de 3 jours pour 51 élèves de CE1/CE2 et CE2 en mars 2020 à Autrans (38).

20-34 – Marché de travaux n° 2020-TX-01 – Opération « Cœur de village » - Construction d'un espace cérémonie et réhabilitation d'un bâtiment en espace associations - Attribution des lots n°1-A, 2-A, 3-A, 3-B, 4-A, 5-B, 6-A, 8-A, 8-B, 10-A, 10-B, 11-A, 11-B, 13-A, 13-B, 14-A, 14-B, 15-B, 16-A, 16-B, 17-A, 17-B, 18-A et 18-B

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer les lots suivants aux entreprises ayant présenté les offres les mieux-disantes :

Lot(s)	Désignation	Titulaire	Montant HT
1-A (Grenette)	Désamiantage et déplombage	Sarl Albanaise de Désamiantage (SAD) 5 rue du Pécloz 74150 RUMILLY	8 730,00 €
2-A (Grenette)	Démolition	SAS BURDET BATIMENT 181 Impasse des Lys 74330 EPAGNY-METZ TESSY	29 000,00 €
3-A (Grenette)	Maçonnerie - Gros oeuvre	SAS BURDET BATIMENT 181 Impasse des Lys 74330 EPAGNY-METZ TESSY	TF : 232 147,67 € TO1 (Escalier mairie) : 24 878,38 € TO2 (Four à pain) : 53 430,12 € => 310 456,17 €
3-B (Asso)	Maçonnerie - Gros oeuvre	SAS BURDET BATIMENT 181 Impasse des Lys 74330 EPAGNY-METZ TESSY	320 406,60 €
4-A (Grenette)	Charpente - Couverture - Zinguerie - Bardage	CHARPENTES DU LAC 115, impasse de Pontets 74320 SÉVRIER	TF : 200 223,54 € TO (Four à pain) : 14 854,10 € => 215 077,64 €
5-B (Asso)	Traitement de bois sablage	ETS GIBERT ZAE de Champagne 25 Rue Louis Gillot 07300 TOURNON-SUR-RHÔNE	8 980,00 €
6-A (Grenette)	VRD - Aménagements extérieurs	ENTREPRISE BIANCO et Cie 69 Route du Chef-Lieu BP 13 Marthod 73400 UGINES	219 266,27 €

8-A (Grenette)	Etanchéité	APC ETANCH' SAS 1 rue du Pecloz 74150 RUMILLY	14 470,90 €
8-B (Asso)	Etanchéité	AREO 1 Impasse du Charmant Son 38360 SASSENAGE	3 771,23 €
10-A (Grenette)	Menuiseries extérieures aluminium	JLV ALUMINIUM 36 avenue de valence 26120 CHABEUIL	84 807,00 €
10-B (Asso)	Menuiseries extérieures aluminium	JLV ALUMINIUM 36 avenue de valence 26120 CHABEUIL	48 156,00 €
11-A (Grenette)	Plafonds / Cloisons/ Doublages	FOREZ DECORS Sarl ZI Tournel 427 Route de Montbrison 42600 CHAMPDIEU	32 742,66 €
11-B (Asso)	Plafonds / Cloisons/ Doublages	FOREZ DECORS Sarl ZI Tournel 427 Route de Montbrison 42600 CHAMPDIEU	40 419,14 €
13-A (Grenette)	Chapes /Carrelages / Faïences	SARL GAZZOTTI 200 Chemin du Cores 73420 DRUMETTAZ- CLARAFOND	30 302,36 €
13-B (Asso)	Chapes /Carrelages / Faïences	SARL GAZZOTTI 200 Chemin du Cores 73420 DRUMETTAZ- CLARAFOND	6 719,76 €
14-A (Grenette)	Revêtements de sols collés	ARTI-SOLS 417 Rue du centre 74330 EPAGNY METZ-TESSY	9 520,71 €
14-B (Asso)	Revêtements de sols collés	SAS ARTI-SOLS 417 Rue du centre 74330 EPAGNY METZ-TESSY	19 776,26 €
15-B (Asso)	Ascenseurs	ORONA RHONE ALPES 52 avenue Jean Jaurès 69600 OULLINS	22 800,00 €
16-A (Grenette)	Peinture intérieure	ARC EN CIEL DECORATION 115 rue des Roseaux 74330 EPAGNY-METZ-TESSY	14 704,01 €
16-B (Asso)	Peinture intérieure	ARC EN CIEL DECORATION 115 rue des Roseaux 74330 EPAGNY-METZ-TESSY	11 890,01 €
17-A (Grenette)	Revêtement de façades	SAS ISOMUR 68 rue des Alpines 74000 ANNECY	13 685,72 €
17-B (Asso)	Revêtement de façades	ARC EN CIEL DECORATION 115 rue des Roseaux 74330 EPAGNY-METZ-TESSY	32 042,70 €

18-A (Grenette)	Electricité / Courant faible	BEE Sarl 11 avenue des vieux moulins 74000 ANNECY	40 914,30 €
18-B (Asso)	Electricité / Courant faible	BEE Sarl 11 avenue des vieux moulins 74000 ANNECY	44 946,90 €

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à ces marchés.

20-35 Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire et d'une salle des fêtes sur la zones Parc'Espaces – Avenant n°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un troisième groupe scolaire et d'une salle des fêtes sur la zone Parc'Espaces.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant.

20-36 - Convention avec CITIZ Alpes-Loire pour le développement de l'autopartage sur la commune de Poisy

Monsieur Pellicier rappelle le souhait de la commune de développer une nouvelle offre de mobilité complémentaire aux réseaux de transport en commun existant par le biais de l'autopartage. Cette initiative est soutenue par le Grand Annecy au travers de son Plan Local de la Qualité de l'Air initié depuis 2016 et ce, en cohérence avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et le Plan Climat Energie Territorial (PCET). Il ajoute que si cette offre est utilisée par les Poisilliens, un deuxième véhicule sera déployé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention entre CITIZ Alpes Loire et la commune, en vue de développer l'autopartage sur la commune de Poisy
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

20-37 SYANE Opération Parc'Espaces - Programme 2020 - Approbation du plan de financement pour la mise en œuvre de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** : le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à :

161	165,00	€
-----	--------	---

 TTC avec une participation financière communale s'élevant à 94 443,00 € TTC et des frais généraux s'élevant à :

4 835,00	€	TTC
----------	---	-----
- **S'engage** : à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80% du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 3 868,00 € TTC sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'engage** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, 75 554,00 € TTC. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

20-38 – Intégration de la voirie du lotissement « Sous Chavanne » dans le domaine public

Monsieur le Maire explique que cette délibération conjointe avec la commune d'Epagny Metz Tussy pour la partie de voie qui les concerne, permettra de solder cette affaire difficile. Il ajoute que grâce à l'écoute de chacune des parties, une solution satisfaisante et un consensus avec l'ASL de Plafète a pu être trouvé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le transfert des parcelles cadastrées section BA n°145, 181, 165, 143, 141, 158, 160, 153, 154, 157, 172, 168 et 166, constituant l'accès au lotissement « Sous Chavanne » dans le domaine public
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce transfert

20-39 – Vente à l'entreprise de promotion immobilière PRIAMS des biens situés ancienne route de Monod et route des Plants cadastrés section AD n°90, 89, 447 et 448 et déclassement par anticipation des parcelles cadastrées section AD n°89, 90 et 447

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise de promotion immobilière PRIAMS a été retenue pour réaliser environ 75 logements en accession libre, dont environ 10 logements destinés à l'accession dite abordable (avec un prix inférieur de 20% du coût du marché), sur le terrain de l'actuelle salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré :

- ✓ **DECIDE** de prononcer le déclassement, par anticipation, du domaine public communal constitué des parcelles cadastrées section AD n°89, 90 et 447, d'une contenance totale d'environ 5 329 m².
- ✓ **PRECISE** que les parcelles cadastrées section AD n°89, 90 et 447 d'une contenance totale d'environ 5 329 m² feront l'objet d'une désaffectation ultérieure, et ce au plus tard le 31 décembre 2020.
- ✓ **DECIDE** de confier à l'entreprise de promotion immobilière PRIAMS, ou à toute société s'y substituant, la réalisation d'environ 75 logements collectifs dont 10 logements destinés à l'accession dite abordable, situés route des Plants et ancienne route de Monod sur les parcelles cadastrées section AD n°89, 90, 447 et 448, d'une superficie totale d'environ 6 690 m².
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette cession
- ✓ **ACCEPTE** que la vente soit conclue à hauteur de 4 550 000 €.

Décisions consenties par le Conseil Municipal au Maire pour exercer au nom de la Commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

sans objet

Questions diverses

Mesures prises contre la propagation du Covid-19

Monsieur le Maire expose l'ensemble des mesures de précaution prises par la municipalité dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire remercie les élus du Conseil Municipal et le personnel pour leur implication et pour leur travail important apportés pendant ce mandat.

